



Chambre d'Agriculture de la Somme  
 Laurence VILLERET  
 19 bis rue Alexandre Dumas  
 80096 AMIENS cedex 3

## Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de la Somme  
 19 bis rue Alexandre dumas  
 80096 Amiens cedex 3

**Pauline VARET** 06 01 19 02 69  
 p.varet@somme.chambagri.fr

**Laurence VILLERET** 03 22 33 69 88  
 l.villeret@somme.chambagri.fr

### CRÉDIT D'IMPÔT :

vosre formation vous rapporte ! demandez votre crédit d'impôt : 140,42 € par jour de formation avec un plafond de 351,05 € (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2023), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

### AIDE AU REMPLACEMENT :

Vous venez en formation, faites appel au Service de Remplacement pour vous absenter de votre exploitation l'esprit tranquille ! réduction de 70 €/jour et 105€/jour pour un JA - tél. 03 22 33 69 41

*Nous consulter pour l'accessibilité aux personnes handicapées*



[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)

**PROAGRI**  
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**FORMATION**  
 CIRCUITS COURTS / AGRITOURISME



Fabriquer des **SPRITUEUX**  
 à la ferme

Mardi 4 avril 2023  
 à Amiens



[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/)

# Les + de cette formation

## VOS OBJECTIFS



**Permettre** une réalisation efficace de son étude de projet d'une micro distillerie à l'aide d'un large inventaire de contraintes pesant sur les choix.



Cette formation s'adresse aux agriculteurs, aux salariés, entrepreneurs et conjoints collaborateurs des Hauts-de-France souhaitant se diversifier en spiritueux



## TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **70 € TTC**/personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **227 € net**/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27.

Restauration sur place, prévoir le règlement par chèque ou CB.



## DATE ET LIEU

**Mardi 4 avril 2023 à Amiens**  
de 8h30 à 18h00



## PROGRAMME

- **Connaître** la réglementation pour fabriquer des spiritueux sur sa ferme
- **Connaître** le marché
- **Identifier** la viabilité de son projet



## INTERVENANT

**Xavier Godet**, Centre international des spiritueux

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le **28 mars 2023**

## FABRIQUER DES SPIRITUEUX À LA FERME

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse (rue) : ..... CP : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### STATUT :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur**     **Autre**     Conjoint non collaborateur     Associé non exploitant  
 **Cotisant solidaire**     Retraité agricole     Gérants salariés et salariés agricoles  
 Public non agricole ; Préciser : .....  
 Public en cours d'installation

**Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre de la Somme :**

**Stagiaire éligible VIVEA, 70 € TTC/personne selon prise en charge du VIVEA**     **227 €/personne pour les non éligibles VIVEA signature**

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).